

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N ° AS421

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Ressiguier,
Mme Rubin, M. Ruffin, Mme Taurine et Mme Fiat

APRÈS L'ARTICLE 14, insérer la division et l'intitulé suivants:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.